

Extrait du registre des arrêtés du Maire en date du 10/01/2022

(A2022_01_10_01)

Objet : Arrêté portant interdiction d'accéder au site de la Fouge depuis le Territoire de Cerdon.

Le Maire de la Commune de Cerdon (Ain) ;

Le Maire de la Commune de Cerdon,

Vu le CGCT et notamment les articles L2112-1, L2112-2 et L2112-3 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

Considérant que le sentier permettant l'accès à la cascade la Fouge est impraticable suite à des pluies torrentielles, à des glissements de terrain et à des éboulements rocheux ;

Considérant que ce sentier ne permet pas l'accès au site de la Fouge en toute sécurité et qu'il convient de protéger les usagers et les équipes qui pourraient être amenées à intervenir pour leur porter secours ;

Considérant qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de Police générale, de prescrire l'exécution des mesures de sureté exigées par les circonstances ;

A R R E T E

Article 1 : L'accès au site de la cascade de la Fouge, depuis le territoire de la commune de Cerdon, est interdit jusqu'à nouvel ordre ;

Article 2 : Tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois en vigueur ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en lieux et places habituels, ainsi qu'à l'entrée du chemin de la Fouge, et il est demandé à Madame la Préfète d'avoir recours à la force publique pour le faire respecter.

Fait à Cerdon, le 10/01/2022

Le Maire,

Marc CHAVENT



10/01/2022

10/01/2022

Marc CHAVENT

Marc Chavent